

# Soutien Image/mouvement

## CNAP

Le dépôt des dossiers se fait **jusqu'au 28 mars 2023**.

---

## Présentation du dispositif

Image/mouvement est un dispositif du Centre national des arts plastiques (Cnap) de soutien au développement et à la post-production aux nouvelles écritures et pratiques cinématographiques, tant documentaires que fictionnelles.

---

## Conditions d'attribution

### A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Sont éligibles à ce soutien les maisons de production pleinement engagées dans le soutien à ces nouvelles cinématographies.

---

## Montant de l'aide

### De quel type d'aide s'agit-il ?

Le soutien financier octroyé sous forme de subvention est de 10 000 € pour l'aide au développement et 15 000 € pour l'aide à la prospection. Il est accordé pour des films d'un devis global compris entre 20 000 € et 300 000 € maximum.

---

## Informations pratiques

### Quelle démarche à suivre ?

— Éléments à prévoir

Les pièces qui seront à joindre au dossier (La taille de chaque PDF est limitée à 10 M) :

- créer un PDF intitulé 1.Nom de la structure\_dossier\_artistique comprenant : une note de production en 7500 signes maximum, une note d'intention du ou des artiste(s) / réalisateur(s) en 7500 signes maximum, un curriculum vitæ du ou des artiste(s) / réalisateur(s), le catalogue de la structure de production, en développement, une stratégie de diffusion détaillée accompagnée pour la post-production de lettres

- d'intéressement ou d'accords de festivals, centres d'art, musées, etc.
- créer un PDF intitulé 2.Nom de la structure\_ dossier\_administratif comprenant : une copie du/des contrat(s) signé(s) entre le demandeur et le(s) artiste(s) / réalisateur(s), un budget détaillé de la phase sur laquelle porte la demande, les devis des prestataires relatifs à la phase de post-production, les éventuels justificatifs de cofinancement, les copies de contrats de coproduction déjà conclus ou les engagements écrits des partenaires, dans le cas d'une entreprise, la copie de l'acte de création (extrait Kbis) ou son équivalent dans l'hypothèse d'une structure étrangère, dans le cas d'une association, les statuts signés et une copie du récépissé de dépôt de déclaration en préfecture ou son équivalent dans l'hypothèse d'une structure étrangère, un relevé d'identité bancaire (RIB ou IBAN).
  - Lien(s) vers du contenu hébergé : ajouter les liens permettant de visionner en ligne : la maquette ou pré-montage de l'œuvre en post-production, une sélection de 3 œuvres maximum permettant d'éclairer les membres sur le travail de l'artiste en développement et post-production
  - Les liens doivent être nommés comme suit :
    - titre, année, durée,
    - lien Vimeo/Youtube,
    - mot de passe :

---

## Organisme

### CNAP

#### Centre National des Arts Plastiques

- Centre national des arts plastiques  
Cap 18  
Voie D - Porte 25  
189, rue d'Aubervilliers  
75018 PARIS  
Téléphone : 01 46 93 99 50  
Télécopie : 01 46 93 99 79  
Web : [www.cnap.fr](http://www.cnap.fr)